

LO CABASSOL INFOS

BULLETIN MUNICIPAL N °23 BIS

JUIN 2024

*Campagnac, labellisé
"Village d'Avenir"*

Villages d'avenir

1^{re} VAGUE - LAURÉATS 2024

 GOUVERNEMENT

 an'ct

agence nationale
de la cohésion
des territoires



LE MOT DU MAIRE

Au fil des pages de ce bulletin estival vous découvrirez l'évolution des projets municipaux sans qu'en soient omises les difficultés rencontrées.

Au premier rang desquels se place indéniablement le chantier de l'église évoqué dans les pages suivantes, sachant que sont privilégiées les impératifs de sécurité et d'équilibre budgétaire.

Surtout que dans le même temps doivent être menées les lourdes opérations de rénovation du réseau d'assainissement et d'édification d'une nouvelle station d'épuration, mais aussi de réhabilitation et de mise en sécurité de la traversée du village, sans oublier l'attention portée au patrimoine « petit » ou non (Statut de Saint-Cyr, Fontaine de Moulineau, four de Caumels, éclairage de celui de Canac, ...)

Parallèlement nous continuons l'élaboration d'une politique sociale visant à identifier les réels besoins de nos concitoyens pour y apporter les réponses attendues et adaptées.

Mais le dossier le plus impactant est incontestablement celui du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), document qui déterminera pour les dix prochaines années le cadre réglementaire de l'urbanisme.

En l'état il est particulièrement néfaste à notre commune qui a déjà subie une forte réduction de son périmètre constructible lors de la rénovation de la carte communale validée par l'État en 2020, et qui ne peut en accepter une nouvelle ni encore moins voir ses terrains les plus propices au développement économique en être exclus ou être restreints.

Le dialogue avec les services de l'État nous laisse espérer cependant de trouver une oreille plus attentive à nos légitimes revendications et plus empreinte de neutralité.

Mais l'été c'est aussi, surtout pour certaines et certains, le temps du loisir et de la convivialité.

Pour l'accompagner au mieux nous avons initié ou assisté un grand nombre de manifestations que l'on espère les plus diverses possible, en appui avec les associations locales dont on ne louera jamais assez l'implication fondamentale dans l'entrain de notre collectivité.

Bien à vous,

Jean-Michel Cadet

Conseil Municipal des jeunes

« Prendre soin de sa jeunesse, c'est préparer l'avenir »

En ce début d'année 2024, le Conseil Municipal des Jeunes de Campagnac a pu réaliser quelques animations et activités telles que : le carnaval, distribution de muguet dans le village, aubade aux habitants pour la fête de la Saint-Cyr...

Nous avons organisé une vente de gâteaux durant la brocante de la fête. Le Conseil Municipal des Jeunes a également fait l'acquisition de tables destinées à l'extérieur pour l'école de Campagnac et nous avons un futur projet, la rencontre des enfants avec les assistantes maternelles de la MAM. Nous vous souhaitons un bel été ensoleillé.

Maire du Conseil Municipal des Jeunes.

Lina



CAMPAGNAC INFOS

Travaux de restauration de l'Eglise

Les travaux commencés au mois d'octobre avec la mise en place de l'échafaudage se poursuivent après de nombreuses surprises dues à l'état défectueux de certaines parties du bâtiment. Cette église, qui fait partie de notre patrimoine commun, a été construite en 1895. Force est de constater que depuis cette date, aucune réparation importante n'a été effectuée, il était donc urgent de réagir pour sa sauvegarde. La Mairie a pris en charge une grande partie des travaux avec la participation de l'Association "Vivre à Campagnac et dans ses hameaux" et la Fondation du Patrimoine . C'est ainsi que l'entreprise Vermorel (maçonnerie et taille de pierres) a remplacé des pierres de taille et de parement, les ateliers Guérin (menuisier et charpentier) ont remplacé la lucarne ouest, très abîmée, par une lucarne neuve à l'identique, les trois autres lucarnes ont été restaurées. La révision de la couverture quant à elle, a été effectuée par l'entreprise Soler.

Grâce à l'échafaudage nous avons pu accéder au plus près du clocher découvrant des pièces de charpente attaquées par des capricornes, ces insectes xylophages fragilisent l'ensemble de la structure, il faut y remédier rapidement par des moyens appropriés. Les efforts conjugués des uns et des autres ont montré notre détermination sans faille pour sauver notre église, certes le prix à payer est important mais il fallait agir urgemment faute de quoi nous risquions de voir ce bâtiment se déliter sous nos yeux.





Détails des subventions publiques :

Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 25 000 euros

Département de l'Aveyron : 19 000 euros

Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée : 9 000 euros

Statue de Saint-Cyr

La statue de Saint-Cyr, qui date du Moyen-Age, restaurée en 2020, est maintenant exposée en sécurité dans l'Église de Campagnac. Une vitrine spéciale monument historique, a été réalisée par un ébéniste recommandé par Monsieur Fau, conservateur des Antiquités et objets d'Art de l'Aveyron, puis a été installée dans la chapelle du Rosaire, qui rassemble les objets sauvegardés de l'ancienne église romane. Cette vitrine éclairée permet à chacun d'admirer cette statue inscrite aux monuments historiques et qui, jusqu'alors, ne pouvait être exposée en raison des risques de vol.



Fontaine de Moulinau

La restauration de la Fontaine de Moulinau est maintenant achevée. Après avoir fait l'objet d'une « redécouverte » et d'un débroussaillage par l'association, cet espace est maintenant régulièrement entretenu par la commune. Le cadre de l'ouverture a été réalisé en 2023, en vieux bois taillé à la main par Monsieur Badaroux, menuisier. La couverture, quant à elle, a été réalisée par Monsieur Séverac, spécialiste des lauzes calcaires.

Voirie

Le contournement du hameau de Canac, remise en état du chemin, (dérasement des bas-cotés, élargissement , apport de matière, re-profilage des bandes de roulement et compactage).



Adressage

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2.000 habitants, l'adressage devient obligatoire pour toutes les communes. Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies ouvertes à la circulation et des lieux-dits ou hameaux. Il est très important que toutes les rues soient nommées et numérotées. Le numérotage des maisons est dorénavant exécuté par arrêté du Maire, il est à la charge de la commune à la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et renouvellement le cas échéant.

Quels sont les enjeux de l'adressage ? Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics. Cette démarche imposée contribue à l'amélioration de votre sécurité (services d'incendie et de secours) et à l'efficacité des services (courrier, fourniture de réseaux, livraisons, services à la personne) un véritable enjeu qu'il nous appartient de réussir pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Déchets Agricoles

LES AGRICULTEURS TRIENT AUSSI LEURS DECHETS !

C'est grâce à la détermination des agriculteurs et à la mobilisation de tous les partenaires que la collecte des plastiques agricoles a une nouvelle fois été une réussite en 2024.

Agriculteurs, élus et communes se sont organisés, coordonnés par la Chambre d'agriculture et sous la houlette d'ADIVALOR (société en charge de la récupération, du tri et du traitement des déchets d'agrofourniture) pour mettre à nouveau en place la collecte à Campagnac.

Cette année encore, la commune de Campagnac a accepté de mettre à disposition le site de l'ancienne déchetterie de Campagnac pendant les deux après-midi des 13 et 14 mai.

Malgré un temps incertain voire pluvieux, une quarantaine d'agriculteurs venus des communes de Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Laurent-d'Olt et Saint-Martin-de-Lenne, La Capelle-Bonance étaient au rendez-vous, preuve de l'intérêt qu'ils portent au recyclage !

Ficelles, filets, bâches d'ensilage et d'enrubannage, bigbag... ont été amenés propres et triés. Tous les déchets déposés par les agriculteurs sont collectés par l'entreprise Braley qui les conditionne pour les envoyer dans des usines de traitement. 90% des plastiques agricoles collectés sont recyclés en Europe : les big bags deviendront des cagettes en plastique ou des sacs poubelles, les films agricoles (ensilage et enrubannage) sont transformés en sacs poubelles ou en housses de palettes noires.

Enfin, les ficelles et filets sont fondus pour en produire de nouveaux.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AVEYRON

Plan Local d'Urbanisme (PLUI)

Par délibération du 19 janvier 2021, la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a engagé la procédure de transfert de compétences « plan local d'urbanisme , document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document de planification et d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes (17 communes dont Campagnac). Ce PLUI définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement et le formalise à travers des règles d'utilisation et d'occupation du sol.

Les quatre axes d'action de ce projet d'aménagement sont :

- le développement économique de l'environnement,
- le développement urbain (parcours résidentiel),
- la transition écologique et énergétique
- l'attractivité touristique pour une meilleure offre et visibilité.

Les étapes :

- 1) Le diagnostic de territoire : état des lieux de la collectivité pour la prise en compte de ses enjeux.
- 2) Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : définit les orientations générales prévues en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement ainsi que de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- 3) Le zonage : élément cartographique du Plan Local d'Urbanisme. Il délimite les différentes parties de la commune et leur affectation, en donnant un classement pour chaque terrain : (zones urbanisées (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A), zones naturelles et forestières (N), zones de réserve (UX) à urbanisme futur (IAU)
- 4) Le règlement : interprète le plan de zonage et définit les conditions de construction et d'aménagement qui s'appliquent.

Les modalités de concertation de la population

Tout au long de la procédure, le public peut et doit notifier ses remarques et ses demandes sur les registres à la mairie (horaires : lundi-mercredi-vendredi de 8h30 à 12h00) ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes à Coussergues, et ce jusqu'à la délibération d'arrêt du projet prévue à l'automne 2024 .

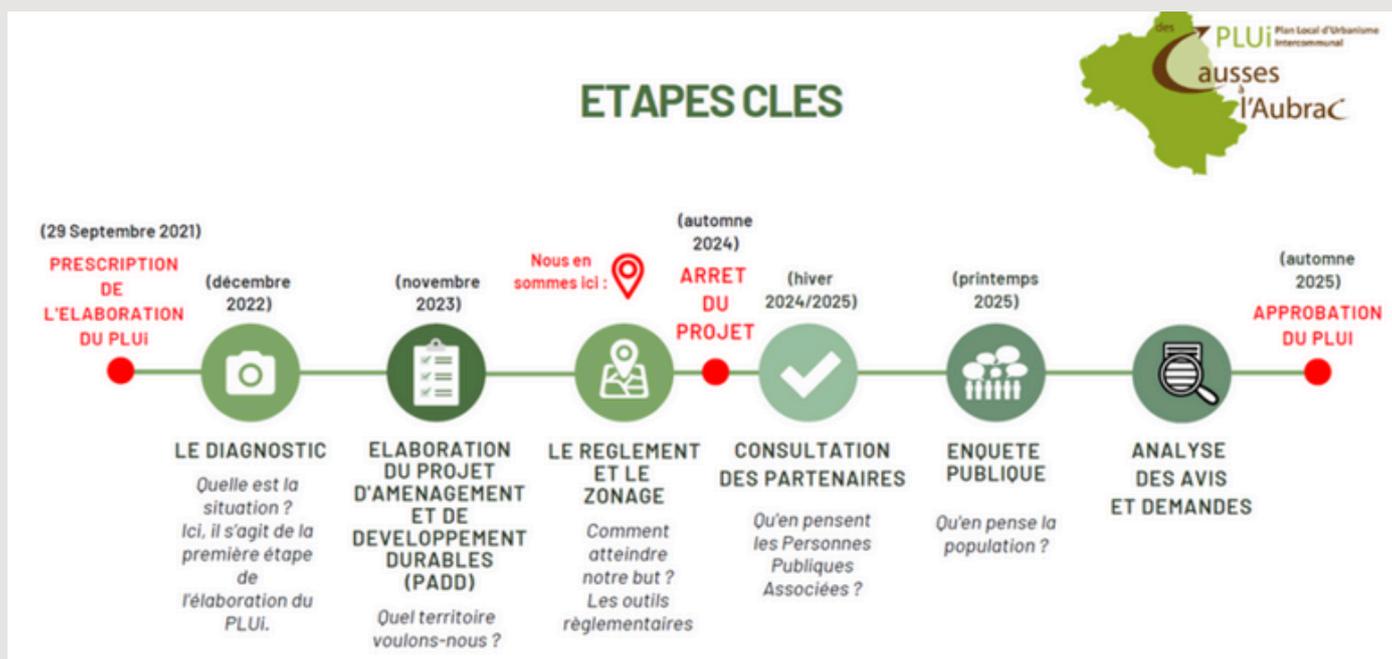
Les requêtes peuvent être formulées aux adresses suivantes :

Mairie de Campagnac,
Rue de la Mairie, 12560 CAMPAGNAC
mairie@campagnac.org

Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac
Place de la Fontaine
12130 PALMAS D'AVEYRON
contact@caussesaubrac.fr

Un bilan de la concertation sera ensuite adressé à l'occasion de la délibération du projet.

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://caussesaubrac.fr/lancement-du-plui-de-la-communaute-de-communes-des-causses-a-l-aubrac/>



Calendrier

Hiver 2024-2025 : consultation des partenaires

Printemps 2025 : enquête publique

Automne 2025 : analyse des avis et demandes, approbation du PLUI

La loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables et la concertation publique

La loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent, après concertation du public, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR).

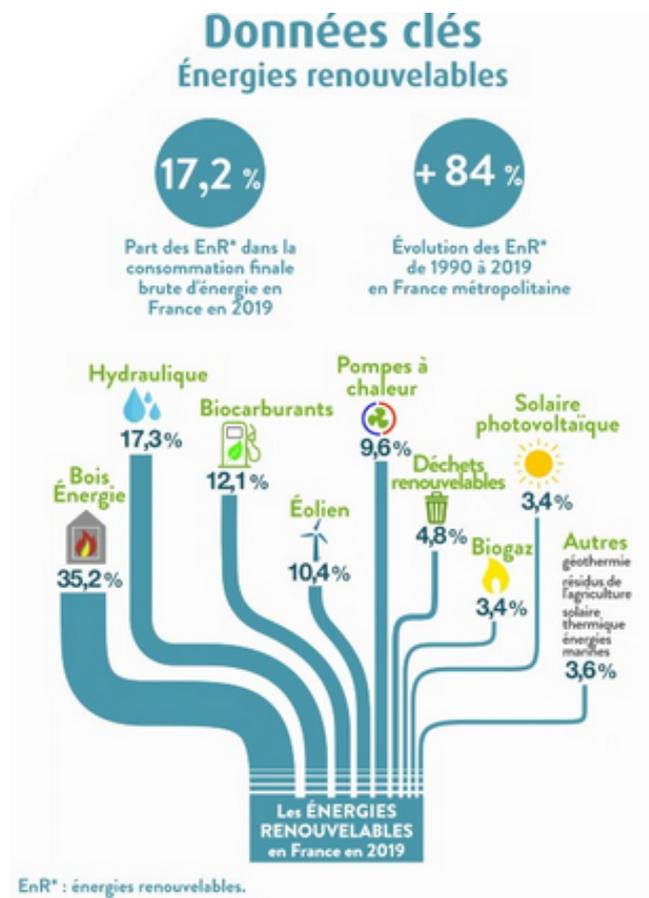
Ces zones répondent à un principe : celui de favoriser l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. Elles peuvent concerner tous les types de ces énergies : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc...

Une consultation a été lancée le 14 février 2024 auprès de l'ensemble de la population grâce à des questionnaires distribués dans les boîtes aux lettres. Le dossier a également été mis à disposition en Mairie ainsi que sur le site internet.

Cette concertation a permis aux citoyens de donner leurs avis et leurs propositions, afin d'aider les élus de la commune de Campagnac à déterminer les ENR les plus propices pour le territoire. L'information a été ensuite transmise au référent préfectoral de l'Aveyron.

Les contributions des habitants sont pour majeure partie, favorables aux orientations retenues à savoir : le photovoltaïque (toitures, ombrières, au sol – uniquement sur la zone artificialisée des Rebels), l'agrivoltaïsme et le solaire thermique.

La prochaine étape est celle de la validation des propositions par le comité régional de l'énergie. Si les objectifs sont atteints, une cartographie départementale sera établie et transmise à toutes les collectivités et au Ministère de l'Énergie.



Synthèse des observations du public

Photovoltaïque :

« Le photovoltaïque au sol doit être implanté à proximité de l'autoroute ».

« (...) pour le photovoltaïque au sol, éviter les endroits trop visibles ».

« Le photovoltaïsme me semble le plus approprié sur notre territoire. L'idéal serait de parvenir à l'autonomie énergétique des habitants. Utopie ou réalité ? »

Solaire thermique :

« Stimuler le solaire thermique sur les toitures ou l'éolien terrestre ».

Bois

« Sur la commune, beaucoup de familles se chauffent au bois... ».

Méthanisation

« L'économie principale étant l'agriculture, demain nous utiliserons peut-être ce type d'énergie... ».

Autres observations :

« Augmenter la fréquence des transports en commun pour réduire l'empreinte carbone (...). Transports en gratuité (train/bus...). Engager un débat citoyen sur les sujets écologiques ».

« Laissez paître les brebis ».

⚡ ÉLECTRICITÉ • CONSOMMATION & PRODUCTION
Campagnac
CODE INSEE 12047



Sources : Enedis, Agence ORE, DORE.

Comparaison production / consommation d'électricité

CAMPAGNAC

consomme **3 413 MWh***



et produit **1 055 MWh** soit un ratio de **30,9 %**

AVEYRON

consomme **1 614 752 MWh**



et produit **3 340 435 MWh** soit un ratio de **206,9 %**

Prévention contre le risque incendie et Obligation Légale de Débroussaillage

Débroussaillage

Depuis des années, des incendies détruisent pour partie nos forêts, causant d'importants dégâts matériels et menaçant dans certains cas des vies humaines. Le débroussaillage, s'il est correctement réalisé, diminue l'intensité et la propagation du feu. Il facilite la lutte, protège les forêts de départs de feux accidentels provenant des zones habitées et constitue un moyen efficace de protection des biens et des personnes.

Débroussailler, c'est se protéger du feu !

A Campagnac, le débroussaillage est une obligation pour tout propriétaire de constructions, chantiers, installations et terrains localisés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'espaces naturels (bois, forêts, landes, etc...), dans les zones d'application du débroussaillage réglementaire.

Vous devez donc effectuer des travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé. Un premier courrier a été adressée aux propriétaires concernés à l'automne 2023. Une réunion publique a eu lieu le 18 avril dernier en présence des pompiers d'un représentant de la brigade de Campagnac et de l'ONF (Office National des Forêts).

Le site <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/1525::foire-aux-questions-faq-les-obligations-legales-de-debroussaillage-old.html> met à disposition toutes les informations pratique pour réaliser le débroussaillage.

Comment débroussailler ?

- Distance minimale de 3 m entre le feuillage/branchage de chaque arbre, arbuste et buisson
- Elimination des arbres, arbustes et buissons morts ou malades
- Elimination des arbres, arbustes et buissons dominés par le feuillage/branchage d'un autre arbre
- Elagage des branches des arbres sur 2,5 m

0 m 20 m 50 m

- Distance minimale de 3 m entre la construction (toiture et autres installations incluses) et :
 - les premiers feuillages/branchages des arbres
 - les haies séparatives
- Ratisage et élimination des débris végétaux (feuilles, aiguilles...) au sol et sur la toiture
- Les haies séparatives doivent mesurer maximum 2 m x 2 m

Sur les voies d'accès privées :

- Voie d'accès libre de toute végétation sur 4 m x 4 m (l x h)
- Suppression des buissons 2 m de chaque côté de l'emprise de la voie

• Possibilité de laisser des :

- bouquets d'arbres de diamètre maximum de 15 m
- bouquets d'arbustes de diamètre maximum de 3 m

! Pas de travaux les jours à risque incendie Rouge ou Noir !
Pour connaître le risque incendie et les possibilités d'accès aux massifs forestiers, rendez-vous sur www.var.gouv.fr
> politiques publiques > environnement > forêt

Poteau d'incendie

La Mairie a procédé à la mise en conformité des bornes d'incendie et des points d'eau.

Un poteau d'incendie a été créé, situé dans le hameau du Ginou.

Tous ces points d'eau sont répertoriés et transmis au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)



Renouvellement des réseaux et de la station d'épuration

Le Schéma Directeur d'Assainissement Collectif Communal a débuté à l'automne dernier. Cette étude de diagnostic et d'orientation a permis :

- Un premier répertoriage des ouvrages (linéaire et configuration des réseaux d'eaux usées, bouches, regards, déversoirs d'orage etc...);
- Des inspections télévisuelles sous une partie de la voirie, celle du périmètre d'études du programme routier « Route Départementale en Traverse ».



L'intérêt de ce schéma est aussi de programmer et de hiérarchiser les projets et travaux de la Commune avec :

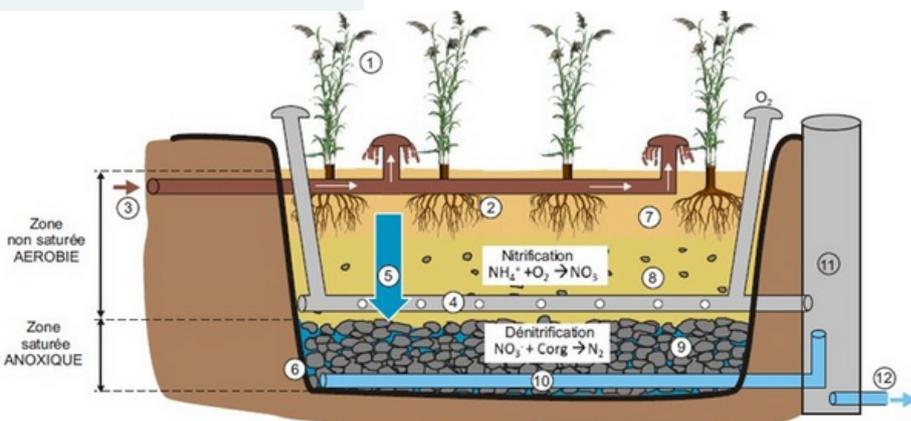
- Le renouvellement des réseaux humides ;
- L'enfouissement des lignes télécom et électriques ;
- La reconstruction de la station d'épuration.



Ce travail se réalise conjointement avec celui de la réfection de la route départementale en agglomération : rénovation de la bande de roulement, aménagement de trottoirs et cheminements piétonniers, sécurisation du Triadou avec l'implantation d'un plateau, travail visuel avec l'incorporation de résines, réglementation des stationnements...

Le schéma sera complété par un zonage des eaux pluviales ainsi que par la réalisation de contrôle des branchements privés.

Cette opération est réalisée avec l'appui technique du Département de l'Aveyron et la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 52 797 euros (fin de l'étude : décembre 2024).



- | | |
|------------------------------------|--|
| ① Roseaux | ⑦ Couche de filtration |
| ② Rizosphère | ⑧ Couche de transition |
| ③ Entrée des eaux brutes à traiter | ⑨ Couche de drainage |
| ④ Drains d'aération | ⑩ Drains de collecte des eaux épurées |
| ⑤ Filtration, épuration | ⑪ Regard de mise en charge avec bouchon de vidange |
| ⑥ Géomembrane | ⑫ Sortie des eaux épurées |

CAMPAGNAC, labellisé VILLAGE d'AVENIR

Dans le cadre du plan France Ruralités, le programme "Villages d'avenir" vise à accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Campagnac, comme soixante-dix autres communes aveyronnaises, vient d'obtenir ce label (grappe des communes de Campagnac – Saint Laurent d'Olt et Saint Saturnin de Lenne).

Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), "Villages d'avenir" vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune, en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'État, tout comme des autres partenaires financeurs.

Une première rencontre avec les services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) est programmée le 4 juillet prochain afin de préciser la méthodologie de travail autour des axes d'action de la municipalité :

- Maintien et développement de l'offre de services y compris publics (santé, mobilités, France Services...);
- Habitat et cadre de vie (petite enfance et parentalité, diagnostic social, offres locatives et embellissement du cœur de village...);
- Développement économique et écologique.

Villages d'avenir
1^{RE} VAGUE – LAURÉATS 2024



Enquête Sociale - Lancement du questionnaire

La Commune de Campagnac et son C.C.A.S ont commencé à réaliser un panorama social de la population dénommé « enquête sociale ».

Ce projet doit permettre à tous de s'exprimer autour de besoins collectifs qui vont être recensés à travers un questionnaire (que vous retrouverez ci-joint).

Ce travail, animé par le bureau d'ingénierie sociale « CISAME », est une démarche participative associant tous les acteurs œuvrant à la cohésion du village. Il est donc très important que vous y répondiez.

L'objectif est la création d'un espace commun des solidarités. L'intention est de favoriser les liens de convivialité et d'entraide entre les habitants, toutes générations confondues.

L'ambition est de soutenir la participation citoyenne et l'implication de chacun dans un lieu de croisement et d'activités partagées.

Un tel espace permettrait à la commune de Campagnac de déployer de nouveaux moyens pour soutenir les idées et les initiatives.

Le questionnaire est également disponible sur le site de la commune www.campagnac.org, rubrique Actualités. N'hésitez pas à nous contacter au 05.65.70.41.27 (dépôt : boîte à lettre extérieure de la mairie à l'accueil ainsi que dans tous les commerces).

Rencontre des 3 Campagnac "2024"

Un temps « fort » de l'été 2024 sera celui de la Rencontre des « Trois Campagnac ». Et les retrouvailles auront lieu à Laguiole le samedi 31 août.

Programme et organisation pratique pour les participants Cabassols :

Transport : un car sera mis à disposition des intéressé.e.s. Les personnes qui le souhaitent pourront utiliser leur véhicule personnel.

Inscription :

Tous les participants, sans exception, doivent s'inscrire afin de faciliter l'organisation de cette journée! **dans la limite de 50 places.**

- Inscription : en Mairie, date limite : **mercredi 31/07 à 12h00**
- Participation : 30 euros par personne (petit déjeuner + repas de midi)
- Paiement par chèque impérativement à l'inscription (Ordre : Centre d'Encaissement des Finances Publiques – CDFP - TSA 73980 - 92894 NANTERRE CEDEX 9)

Programme :

- 7h00 : Départ de Campagnac, Place de la Sagne
- 9h00 : Arrivée à Laguiole, Place du Marché
- 9h30 : Petit-Déjeuner, Restaurant Brouzes
- 10h00-12h00 : Visites libres gratuites (coopérative laitière Jeune Montagne ou coutellerie)
- 12h30 : Déjeuner, Restaurant Brouzes (entrée + plat + fromages + dessert + café + Vins compris)
- 16h00 : Échange des cadeaux avec le Tarn et la Dordogne
- 17h30 : Départ de Laguiole et retour à Campagnac

LAGUIOLE, Altitude : 1 469 mètres, n'oubliez pas de prendre une petite laine !



INFORMATIONS DIVERSES

Quelques nouvelles de vos pompiers

En fin d'année dernière, je tirais le signal d'alarme car l'effectif du centre de secours était très faible et j'étais inquiet pour le devenir du centre.

La campagne de recrutement a été bien au-delà de mes espérances...

C'est en effet 12 nouvelles recrues qui nous ont rejoint avec, pour toutes, une grande motivation.

Sandra, Perrine, Rémi, Marie, Elodie, Morgane, Chrystelle, Fabien, Jérémy, Julien, Sylvie et Sophie sont maintenant Sapeurs-pompiers de votre centre de secours.

Leur motivation est telle que dix d'entre eux ont déjà fait les deux semaines de formation qui leur permettent d'être opérationnels pour l'ambulance. Les deux restants ne vont pas tarder à finaliser leur formation.

Je n'oublie pas et je remercie encore les plus anciens qui eux aussi continuent à être présents, motivés. Ils ont grandement participé au recrutement et à l'intégration de ces nouveaux pompiers.

Notre effectif est actuellement de 26 sapeurs dont 9 Cabassols.

Il ne faut pas oublier que des départs sont malheureusement encore possibles. Je reste ouvert à toute candidature.



Capitaine Mathias Devaux

DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Après plusieurs mois d'interruption pour des raisons technique de rénovations, le DAB a été remis en fonction en Février.

Il nous a semblé indispensable que ce distributeur au service des habitants et des villages avoisinants (Saint-Laurent d'Olt et Saint Saturnin de Lenne) soit pérennisé.

Pour des raisons de sécurité évidentes, les convoyeurs de fonds doivent pouvoir disposer de l'emplacement qui leur est strictement réservé aucun stationnement ne sera toléré sous peine d'une contravention de 4ème classe (750€).

Fête de la Saint-Cyr :

La météo, exceptionnellement clémente, a épargné notre fête votive et a permis au plus grand nombre d'apprécier les animations et autres agapes proposées par le comité des fêtes qui a, une fois de plus, montré son dynamisme et son efficacité. Un grand merci à tous ces jeunes impliqués dans la vie du village et qui participent à son rayonnement.

Brocante, vélos fleuris, concerts et démonstration de fauconnerie ont remporté le succès escompté.

Un magnifique feu d'artifice tiré près de la Sagne a pleinement satisfait petits et grands, clôturant une fête fort réussie. Bravo à tous !



Exposition de peintures :

A l'initiative d'artistes en herbe, une superbe exposition de peintures s'est déroulée ce dimanche 16 juin donnant une note picturale à la fête de la Saint-Cyr. Un grand merci à Monsieur et Madame Bousquet, qui pour l'occasion, ont mis à disposition leur belle cour pour accueillir les différentes œuvres.

Quatre-vingts personnes ont pu ainsi admirer tout au long de la journée des peintures différentes, parfois complémentaires, reflétant la personnalité et le sens créatif de chacune d'elles. Souhaitons que cette belle initiative puisse susciter des vocations.



Fête de l'école

Ils étaient nombreux les parents d'élèves à assister à la traditionnelle fête de l'école qui s'est déroulée vendredi 21 juin dans la salle d'animations. Point d'orgue du projet pédagogique de l'année dont le thème retenu était le cirque, cette fête s'est donc déroulée autour du voyage et du cirque. Les professeurs des écoles pour mener à bien cette mission ont été conseillées par Julie, enseignante des arts du cirque à Millau. Les élèves ont participé avec enthousiasme et joie à cette prestation fort réussie qui fut très applaudie. Un grand merci à l'association des parents d'élèves toujours active, qui a apporté son concours logistique à ce moment partagé et convivial.



Bilan Foot

Le COCSS (le comité Olympique Campagnac et saint-saturnin de Lenne) se classe 10ème sur 11 en championnat, éliminé en ¼ de finale de la Coupe de l'Essor et éliminé en 32ème de finale de la coupe de l'Aveyron.

La saison a été compliquée en terme de résultats mais rassurante en ce qui concerne la cohésion et l'ambiance. Pas moins de 13 joueurs étaient présents en moyenne aux entraînements tout au long de l'année pour un effectif total de 23 joueurs.

Un groupe jeune avec une moyenne d'âge de 24 ans, et un manque d'expérience, qui peut expliquer les résultats sportifs. Mais cela reste très encourageant pour les saisons à venir.

Le COCSS a fêté ses 50 ans d'existence en organisant un repas, moment convivial par excellence, très apprécié et qui a permis de maintenir une cohésion indispensable entre nouveaux licenciés et anciens. Je profite de cette occasion pour remercier au nom du club, les restaurants, bars et sponsors qui nous ont soutenus et encouragés tout au long de la saison. A la saison prochaine.



Aurélien Causse

Campa Gym

Avec 15 adhérentes en section Gym, 9 adhérentes en section yoga et 5 participantes au QI-GONG, la Campa-Gym a fonctionné de façon satisfaisante lors de la saison 2023/2024. Le dernier cours de gymnastique volontaire le 10 juin a été suivi de l'assemblée générale de l'année 2024, saison qui s'est clôturée le lendemain avec la dernière séance de yoga. La prochaine saison devrait débuter dès la mi-septembre pour chacune des disciplines et nous encourageons tous ceux et celles qui souhaiteraient « pratiquer » à venir tester gratuitement ces cours, en juin ou septembre et/ou contacter une responsable du club pour toutes informations, et en attendant...Bonnes vacances à la Campa-Gym.

Françoise Albert

Piscine intercommunale

Les travaux d'amélioration de la piscine se poursuivent, rénovation du mur côté nord, plantation de trois arbres (érable) de façon à étendre les parties ombragées de la pelouse.

Cinéma

Le projet « Cinéma » ouvert à tous et initié par la municipalité reprendra ses activités au mois de septembre. L'idée retenue est de proposer des films qui puissent satisfaire le plus grand nombre (films d'art et d'essai mais pas seulement), une salle de cinéma c'est du lien social, c'est un lieu de rencontres et d'échanges.



Journée du 8 mai

La municipalité a choisi la commémoration du 8 mai pour évoquer l'engagement des travailleurs émigrés, qui durant l'occupation Allemande ont rejoint la résistance pour participer à la libération de la France. C'est ainsi qu'un hommage émouvant a été rendu à Missak Manouchian et à son épouse Mélimée.

Eglise de Canac

L'après-midi du 8 mai en l'Eglise de Canac, deux concerts de choristes se sont produits, rassemblant plus de deux cents personnes. Chantelauze, chorale de Marvejols et Mescladis, chorale du cœur des hommes du Larzac ont enchanté les auditeurs. Voilà bien longtemps que l'Eglise de Canac n'avait pas réuni une telle assemblée, l'acoustique exceptionnelle de cette église romane a été fort appréciée et remarquée.



MAM

Une MAM (Maison d'Assistante Maternelle) a été créée sur la commune de Campagnac avec la mise à disposition de locaux communaux "ancienne épicerie". Elle est composée de deux assistantes maternelles ayant plusieurs années d'expérience en crèche.

La MAM a la capacité d'accueillir 6 enfants simultanément ce qui permet d'offrir un accueil personnalisé tout en étant dans une mini collectivité et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Pour toutes questions vous pouvez contacter Malaury et Alice au 05 65 42 94 63 ou par mail : mamlaptitecaz@gmail.com.

"C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions et que nous vous expliquerons notre projet pédagogique autour de la MAM."



Varlet André Malaury

Pourquier Alice



CULTURE ET RURALITÉ

La Ministre de la culture , Madame Rachida Dati, a lancé une concertation nationale sur l'offre culturelle et sur la place de la culture dans les territoires ruraux dénommée « Printemps de la ruralité ». Aujourd'hui, un tiers de la population française soit 22 millions de personnes réside dans les communes rurales. La vie culturelle dans les territoires ruraux est primordiale, elle est un vecteur de cohésion sociale, de lien intergénérationnel mais également d'attractivité et de valorisation des territoires. Elle est aussi multiforme puisqu'elle se décline dans une mosaïque de domaines aussi variés que les patrimoines (bâti, immatériels, écrits), l'architecture et les paysages, la création artistique, les réseaux de lecture publique, ou encore les pratiques musicales et artistiques des habitants pour ne citer que ces domaines-là. Cette concertation visait à mieux connaître nos pratiques actuelles et les freins rencontrés. Madame la Ministre a souhaité recueillir nos avis et propositions, permettant ainsi la participation de tous à la vie culturelle pour faire de la culture un vrai levier de rayonnement du territoire et d'attractivité. En élus responsables nous avons répondu au questionnaire et voici notre réponse :

Printemps de la ruralité bonjour,

Tout d'abord un grand merci Madame la Ministre pour votre vif intérêt pour la vie culturelle dans les territoires ruraux qui loin de Paris se sentent parfois délaissés comme le chante Gauvain Sers. Non la culture n'est pas l'apanage de quelques intellectuels urbains mais elle sait s'inviter à la campagne qui est loin d'être un désert culturel, de nombreuses initiatives locales tendent à promouvoir la culture au plus grand nombre. Le tissu associatif de nos villages est très actif, les bénévoles qu'il faut remercier pour leur engagement, ont pour ambition de promouvoir le théâtre et le cinéma itinérant, les pratiques artistiques, la gestion des bibliothèques, les expositions d'art et d'artisanat, les savoir-faire et la diffusion de nos langues régionales, la liste est loin d'être exhaustive, tout cela dans le but de diversifier les offres et créer du lien social. Madame Dati merci pour cette concertation nationale qui, à n'en pas douter , aura le succès escompté et permettra de continuer à promouvoir la culture pour tous même dans les territoires les plus enclavés en espérant que les coupes budgétaires de Bercy (-204 millions) ne vont pas entacher votre enthousiasme.

“

Dicha del Roergue (Proverbe Rouergat)

La pola que canta, es aquela qu'a fach l'uou

La poule qui chante, c'est celle qui a fait l'oeuf

”

Directeur de la Publication:

Jean-Michel Ladet

Rédacteur:

Philippe Danna

Mise en page:

Priscilla Baghdad

”